

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 1^{er} avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le premier avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Etaient présents : Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. IRIART Jean Claude, M. IÑARRA François, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Était excusée : Mme AYÇAGUER Elorri, GOICOECHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine.

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme CHAMALBIDE Corinne

Date convocation : 28 mars 2025

Date d'affichage : 28 mars 2025

DECISION N° 12 : SOLLICITATION D'INTERVENTION DE L'EPFL POUR UNE ACTION FONCIERE SUR LA PARCELLE B1127

(Nomenclature 3.1)

La commune de Ossès souhaite mobiliser les services de l'EPFL Pays Basque pour négocier, acquérir et porter du foncier sur une partie de la parcelle cadastrée B 1127.

Au travers de cette acquisition et de ce portage, la commune souhaite s'engager dans la production de logements tout en maîtrisant pleinement son développement dans le temps. Ainsi elle pourrait apporter une réponse aux besoins actuels et futurs en logements accessibles sur son territoire.

L'emprise foncière représente approximativement 6 000 m². Cette emprise est aujourd'hui intégrée à l'intérieur du périmètre de la carte communale de la commune.

A la suite d'une division parcellaire et de la production d'un document d'arpentage, cette emprise foncière serait mobilisable sur la parcelle actuellement cadastrée B 1127, et accessible depuis la voirie communale Uxarako Bidea.

A cet effet, le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire et largement délibéré,

Sollicite l'EPFL Pays Basque en vue de la négociation, l'acquisition et le portage du bien cadastré B 1127,

Demande à ce que les modalités conventionnelles lui soient présentées une fois celles-ci établies.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11
POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour
extrait certifié conforme

OSSES, le 1^{er} avril 2025
Le Maire,
Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification le 03/04/2025
Et après transmission en sous-préfecture le 03/04/2025